

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de **terrassement en trottoir** situés au niveau du 6 rue Anatole France à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES, TSA 70011 Chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX, à compter du jeudi 25 janvier 2024 jusqu'au 24 mars 2024,

Objet :
Circulation alternée au
niveau du 6 rue Anatole France

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera alternée par feux tricolores au droit des travaux susmentionnés au niveau du 6 rue Anatole France à ISBERGUES. Le dépassement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

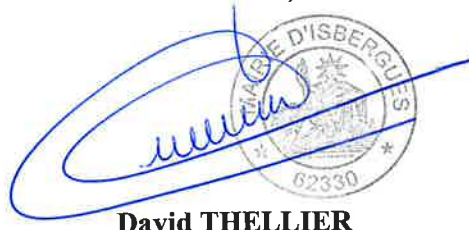
Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 12 JAN. 2024

Le Maire,



David THELLIER